

1. Termes généraux régissant la fourniture de services par NovaLib SA

1.1 Contexte

NovaLib SA offre à sa clientèle une gamme exhaustive de solutions, produits et services dans les domaines de l'informatique et des télécoms. Les services sont spécifiés dans des offres distinctes, qui servent également de contrats conclus entre le client et NovaLib SA. Ces documents définissent notamment la nature, l'étendue, la durée et la rémunération des services fournis par NovaLib SA.

Lorsque le client accepte de recevoir des services de la part de NovaLib SA, il signe un contrat et/ou une offre, et les présentes Conditions Générales sont considérées comme faisant partie intégrante des accords individuels conclus.

1.2 Services de NovaLib SA

NovaLib SA fournit ses services conformément aux conditions convenues dans les présentes dispositions ainsi que dans les contrats et/ou offres individuels. Elle remplit ses obligations contractuelles de manière professionnelle et avec diligence.

NovaLib SA peut faire appel à des tiers pour fournir les services.

1.3 Responsabilités du Client

Le Client s'engage à fournir à NovaLib SA, sans frais supplémentaires, toutes les informations nécessaires pour la bonne exécution des services à fournir. Il s'engage également à mettre en place et à maintenir les conditions opérationnelles, organisationnelles, techniques et autres nécessaires dans son environnement, afin de permettre aux collaborateurs de NovaLib SA de fournir les services définis dans le contrat.

Le choix, la configuration, l'affectation et l'utilisation des produits, ainsi que leur adéquation à l'usage prévu, relèvent de la responsabilité du Client.

Le Client est seul responsable de la mise en place des mesures de sécurité nécessaires pour protéger les données enregistrées en cas de destruction.

1.4 Tarifs et Modalités de Paiement

Les tarifs mentionnés dans nos offres sont basés sur les informations disponibles au moment de leur établissement et couvrent uniquement les services spécifiés.

Sauf indication contraire, les tarifs sont en francs suisses nets. Les factures émises par NovaLib SA sont dues dès réception, sans aucune déduction autorisée. Les déductions non autorisées seront facturées sous forme de frais administratifs.

En cas de retard de paiement, NovaLib SA est en droit de facturer de pénalités de retard à hauteur de 5% par an à compter de la date du premier rappel, pour couvrir les frais d'encaissement et administratifs.

1.5 Responsabilité

La responsabilité de NovaLib SA pour les dommages directs est engagée uniquement en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave prouvée.

Dans ce cas, la responsabilité de NovaLib SA est limitée au montant de la rémunération liée au service concerné, avec un plafond de 25'000 francs suisses. Toute autre responsabilité de NovaLib SA pour des dommages de toute nature est exclue, notamment en ce qui concerne la perte de données, les coûts de récupération de données, les interruptions de production, les pertes d'exploitation, les économies non réalisées et tout autre dommage indirect ou consécutif. Le client reste seul responsable des dommages induits et découverts par la suite d'installation d'applications et/ou manipulations qu'il effectue sur son poste de travail d'autant plus s'il en est, sur sa demande expresse, administrateur local.

1.6 Confidentialité

Les parties s'engagent mutuellement à maintenir la confidentialité de toutes les informations, données et documents divulgués dans le cadre de la préparation et de l'exécution du contrat individuel, pour lesquels l'une des parties a un intérêt légitime à la confidentialité. Ces obligations de confidentialité restent en vigueur même après la fin de la relation contractuelle, dans la mesure où un intérêt légitime subsiste.

1.7 Modifications

Pendant la durée du contrat individuel, les deux parties peuvent proposer par écrit des modifications aux services convenus. En cas de demande de modification de la part du Client, NovaLib SA doit informer le Client dans un délai raisonnable de la faisabilité de la modification et de ses implications sur le contrat individuel, notamment en ce qui concerne les tarifs, la qualité et les délais. Les frais et dépenses liés à toute enquête approfondie nécessaire seront à la charge du Client.

Une modification des services convenus n'est contraignante que si les deux parties ont signé une convention supplémentaire correspondante.

1.8 Date d'effet

Le présent Contrat prend effet à sa signature par les Parties ou à la date convenue par les deux Parties pour le début d'exécution des Prestations.

1.9 Durée

La durée standard des Contrats de NovaLib SA sont conclus pour une durée initiale de de 3 ans.

Au terme de cette première période contractuelle le présent Contrat se renouvellera par tacite reconduction par périodes contractuelles de 1 an consécutive, chaque Partie pouvant y mettre fin sous réserve d'informer l'autre Partie de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée six (6) mois au moins avant la fin de la période contractuelle en cours.

1.10 Résiliation du Contrat

Sauf disposition contraire et sauf si le contrat individuel n'est pas une relation contractuelle à durée indéterminée de longue durée, chaque partie peut résilier le contrat individuel après la période initiale qui est en standard de 36 mois moyennant un préavis de trois mois pour la fin d'un mois. Dans le cas d'une résiliation avant les termes contractuels, le client reste redevable d'une indemnité d'un montant de cent (100%) pour cent des sommes restantes dues au titre du Contrat.

Dans tous les cas de résiliation, le CLIENT s'engage à régler au PRESTATAIRE le montant des Prestations réalisées au jour de la résiliation ainsi que le montant des dépenses à caractère fixe engagées par le PRESTATAIRE à la demande du CLIENT pour la réalisation des Prestations.

Après encaissement du prix convenu, le PRESTATAIRE s'engage à rembourser au CLIENT toutes sommes trop perçues en sa possession et à livrer au CLIENT l'intégralité des documents et des Prestations réalisés dans l'état où ils se trouvent à la date de la résiliation.

1.11 Forme écrite

Tout accord, modification, extension ou déclaration ayant des implications juridiques requiert une forme écrite pour être valide.

1.12 Compétence juridique

Les présentes conditions générales et les contrats individuels sont régis exclusivement par le droit suisse. Tout litige découlant directement ou indirectement des relations contractuelles relève de la compétence des tribunaux du siège de NovaLib SA à Genève.

Ces termes entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2024.